

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 30 janvier 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M. CHARPIOT François

OBJET : Finances : Budget Primitif 2024 - Budget Eau

N°20240213-09

Rapporteur : Madame Le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,

CONSIDERANT que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

VU l'instruction budgétaire M 4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2024 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 15 et 22 janvier 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE, AVEC DEUX ABSTENTIONS :

- **M. DEJY Guillaume**
 - **M. DU PONTAVICE Quentin**
- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du budget de l'eau en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
 - **DIT** que les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2023 s'élèvent à **286 250.06 €** ;
 - **DIT** que les restes à réaliser en recettes de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2023 s'élèvent à **209 728.12 €** ;
 - **DIT** que le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
BUDGET EAU				
Fonctionnement				
	Dépenses			
		011 - Charges à caractère général	205 622.43	Réel
		012- Charges de personnel et frais assimilés	127 895.00	Réel
		022- Dépenses imprévues	26 000.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 039.33	Ordre
		023 - Virement à la section d'investissement	75 000.00	Ordre
		65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00	Réel
		66 - Charges financières	508.73	Réel
		67 - Charges exceptionnelles	16 000.00	Réel
		Total Dépenses de Fonctionnement	516 065.49	
	Recettes			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 965.49	Ordre
		70 - Produits des services	333 000.00	Réel
		74 – Subvention d'exploitation	150 000.00	Réel
		75 - Autres produits de gestion courante	7 100.00	Réel
		77 - Produits exceptionnels	0.00	Réel
		Total recettes de Fonctionnement	516 065.49	
Investissement				
	Dépenses			
		001 – Solde d'exécution de la section d'invest reporté	161 252.83	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 965.49	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	6 333.32	Réel

20 - Immobilisations incorporelles	62 000.00	Réel
23 – Immobilisations en cours	517 000.00	Réel
Sous total Dépenses d’investissement	772 551.64	
Restes à réaliser de l’exercice 2023	286 250.06	
Total Dépenses d’investissement	1 058 801.70	
Recettes		
021 – Virement de la section de fonctionnement	75 000.00	Ordre
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	64 039.33	Ordre
10 – Dotations, fonds divers et réserves	219 833.44	Réel
13- Subvention d’investissement	323 000.00	Réel
16 – Emprunts et dettes assimilés	167 200.81	Réel
Sous total Recettes d’investissement	849 073.58	
Restes à réaliser de l’exercice 2023	209 728.12	
Total Recettes d’investissement	1 058 801.70	

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,
 Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 14 FEV. 2024

Publié le : 14 FEV. 2024

